

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur des Finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des Finances publiques de La Réunion ;

Vu le Code rural, notamment ses articles R 141-9 et R 144-3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaires du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu le décret du 6 avril 2016 portant désignation de M. Marc VAN-BELLE, Administrateur des Finances publiques, en qualité de gérant intérimaire de la Direction régionale des Finances publiques de La Réunion à compter du 17 avril 2016 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaire de gouvernement pour les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

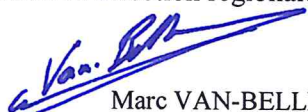
ARRÊTE :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BINET, Administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de La Réunion, dans les conditions prévues au Code rural.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 17 avril 2016

L'administrateur des Finances publiques,
Gérant intérimaire de direction régionale des Finances publiques



Marc VAN-BELLE

[Faint, illegible handwritten text]